

DIALOGUE CITOYEN

L'heure des choix : Vers une politique en faveur du mieux-être des familles du Nouveau-Brunswick

Rapport de la session 1

20-21 mars 2009

Pier Bouchard, Sylvain Vézina et Christine Paulin



Photo (de gauche à droite) : Denyse LeBouthillier, directrice générale de l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB); Myriam Larochelle, agente de développement en petite enfance (AFPNB) Nathalie Boivin, animatrice du dialogue et professeure en science infirmière à l'Université de Moncton; Jolaine Robichaud-Arsenault et son enfant Xavier Arsenault; Sylvain Vézina, directeur du Département d'administration publique de l'Université de Moncton; Madeleine Vachon, présidente de l'Association (AFPNB); l'honorable Bernard LeBlanc, ministre des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick; Diane-Gabrielle Tremblay, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socioorganisationnels de l'économie du savoir, Télé-Université, UQAM; Christine Paulin, professionnelle de recherche au Département d'administration publique de l'Université de Moncton; Pier Bouchard, professeure en administration publique de l'Université de Moncton.

« Les problèmes qui touchent les familles d'aujourd'hui sont nombreux – le départ des jeunes familles, le manque de services de garde, la baisse des naissances, la difficulté de concilier famille et travail, le peu de soutien pour les familles, etc. Quelle importance accorde-t-on à la famille dans la société d'aujourd'hui ? Quelle est notre vision d'une politique en faveur des familles ? Le Dialogue citoyen offre l'occasion d'en discuter »¹

Le Dialogue citoyen sur le mieux-être des familles a été organisé par l'Association des parents francophones du Nouveau-Brunswick en partenariat avec le ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick, le ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick et le Secrétariat de la croissance démographique du Nouveau-Brunswick. La première rencontre a eu lieu à l'hôtel Crowne Plaza à Moncton les 20 et 21 mars 2009 et a rassemblé 110 participants de diverses régions de la province (parents, représentants des trois paliers de gouvernement, partenaires communautaires, employeurs, chercheurs, étudiants, etc.). Spécifions que cet événement s'inscrivait dans la poursuite du Colloque de la petite enfance (mars 2006) lequel a permis d'identifier diverses problématiques en ce domaine. Rappelons d'abord les principaux objectifs poursuivis par le Dialogue sur le mieux-être des familles du Nouveau-Brunswick :

- ✓ Se familiariser avec les nouvelles tendances et pratiques innovatrices en ce domaine.
- ✓ Engager un dialogue entre les principaux acteurs sur les enjeux et défis soit les enjeux politiques (ex. renouvellement des générations, la famille comme une valeur en soi), les enjeux sociaux (ex. nouvelles conditions de vie des familles) et

¹ AFPNB, Info-Parents, Bulletin des parents francophones du Nouveau-Brunswick, Vol. 16, No. 1, Février 2009

les défis pour les familles (ex. le besoin de reconnaissance des parents, les irritants et les incohérences du système, les besoins de soutien, le manque de temps, etc.).²

- ✓ Proposer des améliorations aux programmes et services pour mieux répondre aux besoins des familles dans toute leur diversité. L'objectif étant de parvenir à une meilleure adéquation entre les services gouvernementaux et l'évolution des besoins des familles en vue de mieux refléter les nouvelles réalités des familles du Nouveau-Brunswick.
- ✓ Définir des orientations prioritaires pour façonner la politique familiale de demain.
- ✓ Imaginer des pistes de solution et établir des priorités d'action en faveur des familles (ex. gouvernement municipal, provincial et fédéral).
- ✓ Concilier les différentes perspectives pour en arriver à un terrain d'entente entre les acteurs.

Le dialogue public vise donc à bien saisir les besoins des citoyens pour en arriver à des décisions éclairées qui tiennent compte de leurs valeurs et d'un plus grand nombre d'intérêts en cause. Nous présenterons dans ce rapport l'essentiel des propos tenus par les conférenciers et membres de la table ronde ainsi que les principaux résultats des discussions en atelier. Le contenu des diverses conférences ont permis aux participants de se familiariser avec l'état des lieux, les enjeux et les défis en matière de politique familiale au Nouveau-Brunswick et dans certains pays ou provinces reconnus pour

² Sur cette question, nous nous sommes inspirés des travaux du Conseil de la famille et de l'enfance (2005). « Prendre en compte la diversité des familles », Québec.

assurer un leadership en ce domaine. Par la suite, les participants ont discuté en atelier autour des trois questions suivantes : quels sont les besoins des familles qui devraient être priorités par les interventions publiques? Quels sont les défis à relever pour bâtir une société axée sur le mieux-être des familles? Quelles sont les pistes de solution qui permettraient de relever les défis en ce domaine? Le lecteur trouvera dans le présent document trois tableaux qui le renseigneront sur les principaux résultats des discussions en atelier.

CONNEXIONS ET DÉCONNEXIONS

Conférence présentée par Bernard Richard, Ombudsman et Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

Le premier conférencier, Bernard Richard, a d'abord tenu à spécifier que pour avoir une influence dans la sphère publique, l'Ombudsman et Défenseur des enfants et de la jeunesse se doit d'être accessible, ponctuel et juste dans ses interventions.

Son rôle consiste à défendre l'intérêt supérieur des enfants en vertu des six lois qui régissent ses responsabilités. Depuis son entrée en fonction, il a procédé à quelques enquêtes systémiques et rédigé de nombreux rapports dont certains semblent davantage significatifs pour lui. Par exemple, celui intitulé *Promesses rompues : l'histoire de Julianna*, *Connexions et déconnexion : Rapport sur la condition des jeunes à risque et des jeunes qui ont des besoins très complexes au Nouveau-Brunswick*, et le rapport du cas *Ashley Smith*. Le Défenseur des enfants et de la jeunesse y présente diverses lacunes en matière de protection à l'enfance, notamment l'évaluation de cas de négligence chronique et de conditions de vie inacceptables. À titre d'exemple, voici certaines des

recommandations qu'il a émises dans ses rapports : une intégration des services destinés aux enfants et aux jeunes, l'établissement de soins communautaires, la mise en place de mesures afin de décriminaliser les jeunes qui souffrent de troubles de santé mentale, l'adaptation de services éducatifs pour les jeunes qui ont des besoins complexes, un soutien aux familles ayant des enfants à risque et divers besoins spéciaux, une orientation et une responsabilisation politiques, etc. Bernard Richard a également recommandé qu'un poste de commissaire aux enfants soit créé au niveau national. Selon lui, il importe de se donner des moyens efficaces pour protéger les droits des enfants tant à l'échelle provinciale que nationale.

En terminant, Bernard Richard tenait à dénoncer la récente décision du gouvernement provincial de couper dans ce secteur, par exemple, l'élimination récente des services reliés au tribunal de la famille. Les questions à régler en ce domaine appellent une intervention urgente. On peut difficilement expliquer le manque de mesures concrètes pour remédier à la situation alors que, dans l'attente, les enfants en cause peuvent être victimes d'abus de toutes sortes. La triste histoire d'Ashley Smith a contribué à une prise de conscience des divers intervenants en ce domaine. Il importe de trouver les moyens nécessaires pour améliorer la situation dans ce secteur, sans quoi il risque d'arriver ce qui se produit encore trop souvent : faute d'alternatives, une fois adultes, certains de ces enfants victimes d'abus se retrouvent dans les pénitenciers de la province.

POLITIQUE FAMILIALE ET CONCILIATION EMPLOI-FAMILLE : L'URGENCE D'AGIR

Conférence présentée par Diane-Gabrielle Tremblay, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socioorganisationnels de l'économie du savoir, Télé-Université, Université du Québec à Montréal

La deuxième conférencière invitée, Diane-Gabrielle Tremblay, a surtout insisté sur l'importance pour les organisations d'investir dans des mesures de conciliation emploi-famille afin d'améliorer la qualité de vie des parents et des enfants. Elle a mentionné quelques-unes des diverses mesures de conciliation emploi-famille qui peuvent être mises de l'avant : horaire de travail flexible, semaine de travail comprimée volontaire, travail à domicile, cheminement de carrière adapté aux exigences familiales, services de garde à l'enfance, services d'information et de référence, etc. Il faut voir que de telles mesures permettent d'assurer la relève en milieu de travail, une meilleure qualité de main-d'œuvre dans les postes et la rétention des employés. En définitive, l'objectif poursuivi est d'éliminer divers obstacles qui nuisent à la sphère familiale. Ainsi, ces mesures permettent aux gens, avec ou sans enfants, d'avoir une vie personnelle hors du travail et peuvent contribuer, par le fait même, à réduire le risque de maladies mentales associées au stress et aux impacts psychologiques qui en découlent.

La conférencière a également présenté des modèles de conciliation qui ont fait leur preuve dans certains pays. Ils prennent différentes formes en fonction du contexte (social, démographique, culturel) ou encore de la nature des politiques publiques. Le modèle non interventionniste ou laisser-faire est privilégié dans l'Europe du Sud et aux États-Unis en raison d'insuffisance de ressources, de traditions ou encore de certains

principes. Le modèle de l'alternance entre emploi et famille favorise un retrait du marché du travail (jusqu'à une période de 3 ans) en raison de la faiblesse des structures d'accueil et des services de garde. L'Allemagne et les Pays-Bas favorisent ce modèle : la fiscalité de ces pays offre un soutien aux hommes qui ont des conjointes à domicile et favorisent le travail à temps partiel des femmes. Le troisième modèle présenté, celui de la conciliation emploi-famille, vise à concilier les exigences professionnelles et familiales sans sacrifier pour autant l'un ou l'autre. L'individu a le choix véritable de participer ou non aux sphères de la famille et du travail. Ce modèle, surtout présent dans les pays scandinaves tels la Suède et la Norvège, se caractérise par la diversité de mesures publiques très développées et accessibles (services de garde, congés parentaux, etc.). Bien que le Québec se rapproche de ce modèle de conciliation avec son système de services de garde à 7\$ par jour et son nouveau congé parental avec temps alloué aux pères, il lui reste tout de même un long chemin à parcourir pour y parvenir.

En conclusion, Diane-Gabrielle Tremblay a souligné quelques exemples de défis en matière de conciliation emploi-famille, tels que la satisfaction des aspirations des employées en matière de temps de travail (par exemple, certains veulent travailler plus alors que d'autres moins, comme les travailleurs vieillissants), la plus grande flexibilité et l'adoption de mesures de conciliation emploi-famille dans les organisations, le partage des responsabilités collectives entre l'État, les employeurs et les parents, les défis démographiques (exode des jeunes, population vieillissante, etc.), des parcours de vie qui seraient mieux adaptés aux besoins de l'individu (de la parentalité jusqu'à la fin de la carrière), l'équité entre les femmes et les hommes (favoriser la participation des pères à la sphère familiale et permettre l'épanouissement professionnel des femmes), etc.

TABLE RONDE : ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX ET DÉFIS EN MATIÈRE DE POLITIQUE FAMILIALE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau du Conseil exécutif – Direction des questions féminines : Norma Dubé, Sous-ministre adjointe

Madame Norma Dubé a débuté sa présentation en soulignant que tout ce qui entoure une politique familiale n'est pas uniquement une question qui concerne les femmes, mais qu'il s'agit là également d'une question de société. Cela étant dit, la mise en place d'un soutien familial aurait toutefois un impact direct sur l'égalité des femmes puisque ces dernières pourraient maintenir une carrière professionnelle tout en ayant des enfants.

Selon elle, il existe actuellement plusieurs mesures du gouvernement pour venir en aide aux familles, bien que ces dernières ne relèvent pas toutes d'un même ministère. Depuis 2002, la Direction des questions féminines au Bureau du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick a mené toute une série d'actions et de mesures visant à réduire voire à éliminer la violence contre les femmes et la violence familiale. Ainsi, la Direction des questions féminines a choisi d'augmenter les sommes versées aux maisons d'hébergement pour les familles victimes de violence. Aussi, il existe maintenant des réseaux régionaux de prévention de la violence familiale. Avec l'appui de plusieurs partenaires locaux et de la communauté, ces réseaux permettent d'établir des initiatives de prévention auprès des familles victimes de violence de même que les femmes qui ont besoin de soutien, mais qui n'osent pas toujours s'adresser directement aux maisons d'hébergement. Des cours spécialisés sur le thème de la violence conjugale sont offerts à partir de Moncton aux victimes de violence ainsi qu'aux agresseurs et aux enfants qui

sont souvent témoins de ces scènes de violence. Par ailleurs, il importe d'améliorer la sécurité économique des femmes et de lutter pour l'égalité salariale, car la solidité des familles du Nouveau-Brunswick en dépend. D'où l'importance d'adopter une politique gouvernementale en ce sens.

Pour terminer, madame Dubé soutient que dans la mesure où le gouvernement provincial veut atteindre l'autosuffisance en 2026, il lui faudra mettre en place des politiques économiques fortes et saines. Dans cette perspective, une politique familiale revêt une importance particulière et pourrait conduire à aborder les politiques gouvernementales d'une manière plus horizontale et favoriser, par le fait même, un nouveau mode de gouvernance. Dans le contexte économique actuel, voire de rareté des ressources, il importe de « penser autrement » pour pouvoir en arriver à améliorer la situation.

***Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick : Jody Dallaire,
Porte-parole de la coalition***

Jody Dallaire a présenté un portrait des initiatives menées dans le passé, celles actuellement mises en œuvre et ensuite a discuté des perspectives d'avenir dans le domaine des services de garde au Nouveau-Brunswick.

Dans un premier temps, elle a spécifié que les services de garde constituent la pierre angulaire de toute politique familiale, d'où l'importance d'en discuter dans le cadre du Dialogue sur le mieux-être des familles. La création d'un réseau provincial de services de garde permettrait de rencontrer différents types de besoin : les besoins des enfants en contribuant à leur développement sain, des parents dans leurs différents rôles (vie familiale, travail et communauté) et des femmes, notamment en augmentant leur

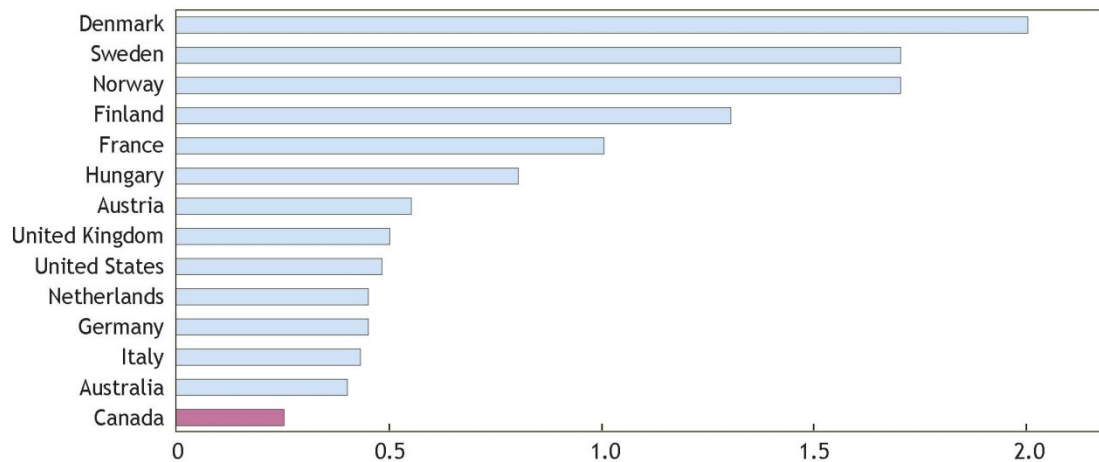
indépendance économique et en leur offrant des options (épanouissement sur le plan professionnel, postes offrant une meilleure échelle salariale, plus de responsabilités, etc.). Par ailleurs, l'approche actuelle concernant les services de garde est de type « commercial » et pose certaines lacunes au niveau de la disponibilité, de l'abordabilité et de la qualité des services (par exemple : financement non adéquat, ratios personnels-enfants trop élevés, salaire du personnel, compétences du personnel, etc.). Le rôle du gouvernement est minime et les services de garde ne sont pas considérés comme un service public (comme par exemple les écoles et ou les bibliothèques publiques). Au contraire, ces services sont considérés comme un bien que doivent acheter les parents et le développement de ces programmes est laissé aux communautés et au secteur privé.

Jody Dallaire a tenu à mettre en évidence les nombreux besoins en ce domaine : 84% des enfants n'ont pas accès à des services de garde règlementés, 7,5% des enfants de 0 à 2 ans ont accès à une place dans un service de garde agréé, contre 36,1% pour les enfants d'âge préscolaire (c'est-à-dire de 0 à 4 ans) et 11,7% pour ceux d'âge scolaire (6 à 12 ans). En moyenne, un couple avec deux enfants paiera entre 10 000\$ et 12 000\$ par année en frais de service de garde.

En terminant, elle a énuméré les divers engagements du gouvernement actuel en la matière, notamment le rôle plus actif de celui-ci dans la planification des services tout en reconnaissant que les besoins peuvent varier d'une communauté à l'autre. Bien que, dans certaines provinces, on semble progresser en ce qui concerne les services de garde à l'enfance, il reste qu'à l'échelle internationale, le Canada accuse toujours un sérieux retard par rapport à d'autres pays comme l'illustre bien le tableau suivant sur les investissements dans les programmes d'apprentissage et de garde. Selon un récent

examen des programmes d'apprentissage et de garde d'enfants de 20 pays, le Canada serait le pays dont l'investissement dans ces types de programmes serait le moindre. En effet, en 2004, le Canada dépensait seulement 0,3 % de son PIB pour des programmes destinés aux enfants de moins de 6 ans.

Graphique 5.3 – Dépenses publiques consacrées aux services d'EAJE (0 à 6 ans) dans une sélection de pays de l'OCDE³



Note : Ce graphique a été établi à partir des estimations de dépenses fondées sur les réponses fournies par les autorités des divers pays à une enquête menée par l'OCDE en 2004. Selon les chiffres fournis, le Danemark dépense 2% de son PIB pour les services aux enfants de 0 à 6 ans et la Suède 1,7%.

L'entreprise « Savonnerie Olivier » : Réjean LeBlanc, Directeur des opérations et responsable des ressources humaines

Réjean LeBlanc a débuté sa présentation en indiquant que, loin d'être corporative, la culture de la Savonnerie serait plutôt de type « familial ». D'ailleurs, la mission de l'organisation montre bien cette orientation en faveur de la famille, car elle se lit comme suit: « *Protégez le savoir-faire traditionnel des savonniers en fabriquant des produits qui pourront satisfaire notre clientèle et pratiquer un métier qui enrichira notre vie personnelle et familiale. [...]* ». Afin d'assurer une qualité de vie optimale pour ses

³ Organisation de coopération et de développement économiques (2007). *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, Paris (France), http://www.oecd.org/document/56/0,3343,fr_2649_39263231_39822840_1_1_1_1,00.html#3

employés, la Savonnerie a implanté plusieurs mesures relatives à la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle.

Pour ce qui est des horaires de travail, cet « employeur de choix » qu'est la Savonnerie offre à ses employés l'option de travailler selon des heures flexibles. Ces derniers ont donc le choix de travailler selon un horaire qui leur convient le mieux (7h à 15h, de 8h30 à 16h30, ou encore de 9h à 17h). L'entreprise offre aussi la possibilité aux employés d'amener leurs enfants au travail en cas de besoin. De plus, bien que cette mesure soit surtout applicable aux employés de la catégorie « soutien administratif », il arrive que l'employeur permette également aux employés de travailler à partir de la maison.

La Savonnerie appuie diverses initiatives en faveur des enfants, par exemple, en commanditant certaines équipes de sports, en participant à des campagnes de financement à l'école, etc. Par ailleurs, cette entreprise offre des bénéfices sociaux qui sont très attrayants comme un plan médical où il en coûte seulement 15\$ à l'employé qui décide d'opter pour une couverture d'assurance familiale.

À plus long terme, parmi les nombreuses mesures que l'on compte implanter à la Savonnerie, signalons le projet d'instaurer une garderie à même les locaux en milieu de travail. Les enfants qui bénéficieront de ces mesures pourraient ainsi passer du temps de qualité avec leurs parents qui travaillent à la Savonnerie notamment à l'heure du dîner ou encore au moment des pauses.

Université de Moncton : Pier Bouchard, Professeure au Département d'administration publique

Pier Bouchard a d'abord insisté sur l'importance du sujet pour les citoyens, car les récents sondages montrent bien leur grand intérêt pour cette institution qu'est la Famille.⁴ Un Dialogue sur le mieux-être des familles permet également de favoriser les discussions entre les divers acteurs clés concernés par le sujet. Ces échanges visent à mieux saisir les diverses perspectives et à intégrer le savoir citoyen au processus décisionnel pour en arriver à une prise de décision plus éclairée. Car, comme le dit si bien Ségolène Royale « Les citoyens sont les experts de ce qui les concerne ». Le dialogue permet aussi d'inclure des citoyens qui n'ont pas souvent l'occasion de participer au processus décisionnel. Par exemple, c'est le cas de parents qui ont un enfant handicapé et qui ont rarement la chance de faire connaître leurs besoins spécifiques. À ce titre, Pier Bouchard a cité une étude qui a porté sur la vie de famille avec un enfant handicapé et qui illustre bien le sentiment d'impuissance des parents. Par exemple, les mères qui arrêtent de travailler pour s'occuper de leur enfant handicapé ne se sentent pas reconnues comme jouant un rôle important et pourtant elles ont l'impression de sauver bien des coûts à la société en s'occupant de leur enfant et en cherchant à le rendre autonome.⁵

De plus, dans un contexte de nouvelle gouvernance, l'interdépendance entre les acteurs est accrue et le dialogue devient nécessaire pour les mettre en relation et favoriser un apprentissage mutuel. En effet, il faut voir que les capacités d'action des acteurs sont à bien des égards complémentaires : certains élus ont l'audace et la détermination pour

⁴ Gilles Pronovost, Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, Couple, famille et enfants dans les conceptions du bonheur, dans Bulletin spécial, Recherches sur la famille, Conseil de la famille et de l'enfance Québec, Colloque-Débat, La famille à l'horizon 2020, Automne 2008, p.13

⁵ Conseil de la famille et de l'enfance (2007). « Tricoter avec amour : Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé », Québec, p.4.

faire avancer les dossiers, les gestionnaires font connaître les nombreuses contraintes à considérer au moment de la prise de décision, les organismes communautaires sont les mieux situés pour mobiliser les citoyens, les chercheurs partagent leurs connaissances sur les nouvelles tendances en ce domaine et les citoyens souhaitent communiquer leurs besoins pour avoir une influence sur la décision.

Par la suite, Pier Bouchard a mentionné que l'élaboration d'une politique familiale peut s'avérer d'une grande complexité, car le débat entourant cette question soulève à la fois des enjeux d'ordre politique, démographique, social, administratif, juridique, économique, etc. Le dialogue entre les acteurs permet donc d'engager cette nécessaire discussion sur les valeurs. Cette question est d'autant plus importante que le Nouveau-Brunswick doit combler le fossé qui se creuse avec d'autres provinces tout comme c'est également le cas pour le Canada qui accuse un sérieux retard par rapport à d'autres pays de l'OCDE en matière d'éducation préscolaire et de développement de l'enfant.⁶

Pier Bouchard a relevé certaines pistes de solution qui sembleraient appropriées pour relever les défis au Nouveau-Brunswick : recherches-action, activités de sensibilisation et de conscientisation, approche de collaboration entre les nombreux acteurs et ministères concernés, etc. Ensuite, elle propose de s'inspirer du Gouvernement australien, car celui-ci tente de construire un cercle vertueux en ce domaine. De fait, la ministre de la Famille et des Services à la collectivité de ce pays estime que son gouvernement travaille à faire en sorte que l'économie soit performante et profite ainsi aux individus, aux familles et à l'ensemble de la société. En retour, on observe qu'un bon encadrement social favorise

⁶ P. Bouchard, en collaboration avec S. Vézina, M. Provencher, C. Paulin et J. Laplante, Politiques et nouvelles initiatives en faveur des familles et du développement de la petite enfance, La situation dans certaines provinces et pays de l'OCDE, Rapport de recherche commandité par l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, 90 pages, 6 mai 2008.

l'activité et la prospérité économiques.⁷ De la même manière, au Nouveau-Brunswick, il est possible de faire en sorte que la crise économique n'entraîne pas nécessairement un recul sur le plan des objectifs sociaux. Il est possible de profiter de ce moment de crise pour imaginer de nouvelles façons d'en arriver à mieux concilier les objectifs sociaux et les objectifs économiques de la province.

Allocution de l'honorable Bernard LeBlanc, Ministre des gouvernements locaux

Le ministre des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a d'abord tenu à faire un lien entre le projet de l'autosuffisance et l'importance de répondre aux besoins des enfants. En adoptant une politique qui tient compte besoins des familles et en mettant l'accent sur la petite enfance, il sera possible de bâtir une société forte et moderne.

En ce sens, le Gouvernement a lancé l'an dernier une stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick intitulé « Être prêt pour la réussite ». Cette stratégie repose sur les quatre composantes suivantes : les enfants, les parents, les collectivités et les secteurs de garde à l'enfance. Le ministre LeBlanc a mentionné qu'il faut mettre l'accent sur la petite enfance pour que les enfants deviennent des adultes en santé et productifs et pour éviter les troubles du développement ou encore les problèmes de santé éventuels.

En février dernier, la ministre du Développement social, Mary Schryer a annoncé un investissement de 400,000 \$ qui aidera le réseau provincial des centres de ressources familiales. La vision du gouvernement est de mettre en place le meilleur réseau de programmes et de services de soutien intégrés, de hautes qualités, pour les jeunes enfants

⁷ Kay Patterson, Ministre de la Famille et des Services à la collectivité, Créer un cercle vertueux, L'observateur OCDE, Dossiers Réunion des ministres des Affaires sociales, 2005.

au Nouveau-Brunswick. La famille serait très importante pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick qui a mis en place de nombreuses mesures en ce sens. Elles visent à donner aux enfants de la province un meilleur départ dans la vie. De plus, les parents doivent pouvoir travailler ou étudier, sachant que leurs enfants sont bien encadrés dans des milieux stimulants.

À ce titre, rappelons les sept engagements du gouvernement⁸:

- Renforcer la capacité des collectivités à soutenir les familles et les jeunes enfants.
- Aider les parents à faire en sorte que leurs jeunes enfants vivent les expériences nécessaires à leur sain développement et à leur réussite à l'école et dans la vie.
- S'assurer que les services de garde et les programmes d'apprentissage des jeunes enfants sont de haute qualité.
- Améliorer l'accès à des ressources d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- S'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et répondent aux besoins de l'ensemble des enfants.
- Tenir compte des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des partenariats communautaires dans la planification touchant les enfants et les familles.

⁸ Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Être prêt pour la réussite. Stratégie décennale pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick, Juin, 2008, p..22

Ateliers de discussion

Le Dialogue citoyen sur le mieux-être des familles a également permis aux participants de discuter en sous-groupes autour des questions suivantes : quels sont les besoins des familles qui devraient être priorités par les interventions publiques? Quels sont les défis à relever pour bâtir une société axée sur le mieux-être des familles? Quelles sont les pistes de solution qui permettraient de relever les défis en ce domaine? Les trois tableaux suivants présentent les principaux résultats des discussions en atelier.

ATELIER DE DISCUSSION NO. 1

Quels sont les besoins des familles qui devraient être priorités par les interventions publiques?

Groupe 1 (NL-MS)	Groupe 2 (LD-JD)	Groupe 3 (JM-CA)	Groupe 4 (PC-MP)	Groupe 5 (RD-M-AM)
Besoins financiers adaptés aux conditions spécifiques de la famille (soutien financier, congés de maternité)	Ressources supplémentaires pour répondre aux besoins des familles à toutes les étapes de la vie familiale	Conscientisation, valorisation et accompagnement des parents (services d'appui)	Accompagnement des parents et besoin de divers services : guichet unique, promotion des services actuellement offerts, mesures financières, etc.	Soutien financier (universel et individuel)
Des services abordables, accessibles, de qualité et diversifiés (offrir aux familles différentes options)	Des solutions adaptées aux besoins spécifiques des différentes familles	Réviser les services de manière à aider les laissés-pour-compte (ex. isolement des parents qui ont des enfants à besoins spéciaux) : soutien financier, ressources humaines et physiques	Besoin de soins plus adéquats pour les enfants	Soutien à la parentalité (besoin d'accompagnement tout au long du continuum)
Soutien pour les parents qui travaillent (ex. mesures de conciliation emploi-famille)	Une intervention gouvernementale accrue et soutenue en faveur du mieux-être des familles	Conciliation emploi-famille (changement d'attitude, améliorer les conditions de travail)	Concertation entre les ministères et leadership du gouvernement en faveur de la famille	Conciliation emploi-famille (services de garde, travailleurs autonomes et changement d'attitude)
	Valoriser et soutenir davantage le rôle de la famille et des parents	Éduquer les prochaines générations en ce domaine	Besoin d'une approche transversale, flexibilité des employeurs, amélioration des services déjà offerts	Reconnaissance formelle de l'importance de la famille dans la société

ATELIER DE DISCUSSION NO. 2

Quels sont les défis à relever pour bâtir une société axée sur le mieux-être des familles?

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Penser autrement et sortir des cadres établis	Prise en compte des diversités régionales	Remettre nos familles au cœur de notre société	Accès limité aux ressources	Défis démographiques
Mesurer les progrès et échéanciers	Les valeurs de la société ne concordent pas avec les valeurs familiales (ex. surconsommation, mode de vie trop rapide, manque de liens intergénérationnels, etc.)	Écart entre les services des ministères et ceux offerts par les municipalités (manque de continuité)	Revoir nos façons de faire	Fardeaux financiers
Aspect financier	Défis systémiques, car les problèmes sont attribuables à l'ensemble du système d'éducation, du système politique, etc.	Faible mobilisation des parents	Revalorisation de la famille	Manque d'un porte-parole pour faire la promotion des questions familiales
Aucun ministère n'a clairement le mandat de la famille (importance du pouvoir)	Services, programmes et politiques qui ne répondent pas aux besoins spécifiques de certains parents et enfants			Manque de coordination entre les ministères
				Défi de reconnaissance des besoins distincts des francophones

ATELIER DE DISCUSSION NO. 3

Quelles sont les pistes de solution qui permettraient de relever les défis en ce domaine?

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Développer divers mécanismes pour faire la promotion d'une politique familiale au N.-B. (ex. Formation d'un groupe de travail)	Assurer une plus grande stabilité en réduisant le nombre de réformes scolaires	Créer un Centre pour la famille qui pourrait coordonner l'ensemble des services offerts	S'assurer d'un engagement accru de l'État afin d'améliorer le mieux-être des familles	Mise en place d'une structure politique en faveur de la famille (création d'un ministère ou d'un Secrétariat de la famille)
Moderniser les bénéfices parentaux pour relever le défi démographique	Instaurer un système de garderies public (provincial)	Améliorer la collaboration entre les ministères	Se donner des mécanismes de mobilisation de la communauté	Concevoir des instruments de nature juridique en faveur de la famille (ex. création d'une Charte des droits de la famille)
Revoir et bonifier les services qui existent déjà en ce domaine (politique familiale). Urgence d'agir en ce domaine.	Campagne de sensibilisation auprès des différents acteurs de la société	Engager de façon continue la communauté		Se doter d'instruments efficaces pour la mise en œuvre : élaboration d'une politique familiale, Centres de la petite enfance et famille, garderies subventionnées, concept de guichet unique, etc.
S'entendre sur une définition de la famille (ex. famille élargie, inclure les personnes âgées, etc.)	Créer un guichet unique qui abriterait tous les services à l'intention des francophones. (ex. service SOS famille)			

En guise de conclusion

À l'issue du dialogue citoyen, la conférencière invitée, Diane-Gabrielle Tremblay a été invitée à faire un retour sur l'exercice pour partager ses réflexions avec l'auditoire. Elle a observé que les participants souhaitent l'adoption des mesures concrètes en faveur d'une plus grande valorisation du rôle des parents et de la famille. Le dialogue a également permis de discuter de valeurs fondamentales telles que les droits des enfants et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société. De plus, elle a perçu une volonté de miser sur le développement d'une identité collective et de recourir à une approche communautaire pour progresser en ce domaine. Toutefois, elle estime que l'on ne saurait y arriver sans améliorer également les infrastructures de la gouvernance. Il importe en effet de réfléchir à la question suivante : par quels moyens peut-on exprimer nos demandes de façon plus formelle ? Mais il faudra également, selon elle, poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des employeurs du Nouveau-Brunswick. Cela étant dit, Diane-Gabrielle Tremblay demeure très optimiste pour les années à venir : « Tout au long du dialogue, j'ai senti un leadership collectif très fort. Le dialogue me semble très prometteur et porteur ! »